

NOTE D'ORIENTATION TECHNIQUE 2016-2017-2018

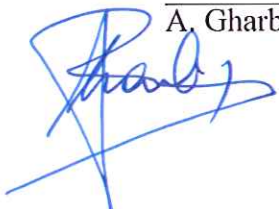
PRÉAMBULE

Cette note d'orientation technique 2016-2017-2018 est établie conformément aux dispositions prévues par les circulaires sur l'élaboration du budget communal de l'exercice 2016, comme notamment la circulaire ministérielle de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 juillet 2015, ainsi que les circulaires régionales du 22 juillet 2015 relatives à la note d'orientation et au plan de gestion prévu par l'article 242 bis de la Nouvelle Loi Communale et la directive européenne 2011/85, lesquels prévoient que deux fois par législature, lors du dépôt du premier et du quatrième budget, le Collège soumet au Conseil communal un plan triennal.

Aussi, le plan de gestion 2016-2017-2018, tant au service ordinaire qu'extraordinaire, répond au dossier de candidature relatif à l'ordonnance du 19 juillet 2007 visant à améliorer la situation budgétaire des communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans le cadre de cette dernière ordonnance, le Conseil communal devra adopter lors d'une séance ultérieure, le plan financier pour la période de 2016-2017-2018. Il sera donc impératif que les résultats prévus à l'exercice propre du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2016 soient respectés.

Le plan de gestion 2016-2017-2018 et sa note explicative font donc partie intégrante des annexes liées au budget de l'exercice 2016.



SERVICE ORDINAIRE

Le plan budgétaire triennal 2016-2017-2018 du service ordinaire présente les résultats suivants à l'exercice propre :

- 2016 : - 687.892 € ;
- 2017 : - 726.590 € ;
- 2018 : - 534.704 €.

Tout en vous invitant à consulter les tableaux relatifs au plan de gestion 2016-2017-2018 en parallèle, dont vous trouverez un récapitulatif ci-dessous, voici les éléments explicatifs sur l'évolution de chaque chapitre budgétaire, à travers ses axes économiques et fonctionnels.

Pour faciliter votre lecture, nous partirons de l'axe économique, pour ensuite détailler l'écriture budgétaire chiffrée à travers l'axe fonctionnel.

	Compte 2014	Budget modifié 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
RECETTES					
Prestations	4.996.329	4.797.631	4.881.019	5.131.228	5.293.332
Transferts	60.730.776	68.458.063	68.091.314	69.329.189	70.741.245
Dette	2.099.647	2.258.205	2.025.792	2.025.792	2.025.792
Sous total	67.826.752	75.513.898	74.998.125	76.486.210	78.060.369
Ens.subv.	7.360.773	7.420.000	7.420.000	7.420.000	7.420.000
TOTAL RECETTES	75.187.525	82.933.898	82.418.125	83.906.210	85.480.369
DEPENSES					
Personnel	30.043.647	32.096.217	32.752.901	34.430.840	34.972.187
Fonctionnement	6.886.513	9.320.191	7.611.684	7.923.694	8.065.601
Transferts	26.861.431	27.502.984	26.589.563	26.158.265	26.937.285
Dette	8.357.380	8.927.175	8.731.868	8.700.000	8.620.000
Sous total	72.148.971	77.846.567	75.686.017	77.212.799	78.595.073
Ens.subv.	7.360.773	7.420.000	7.420.000	7.420.000	7.420.000
TOTAL DEPENSES	79.509.744	85.266.567	83.106.017	84.632.799	86.015.073
RESULTAT EXERCICE PROPRE	-4.322.219	-2.332.669	-687.892	-726.590	-534.704
Resultats des exercices antérieurs	7.640.866	3.318.647	985.978	298.086	-428.504
Prélèvements recettes	0	0	0	0	0
Prélèvements dépenses	0	0	0	0	0
RESULTAT CUMULE	3.318.647	985.978	298.086	-428.504	-963.208

– Recettes de prestations :

2017 :

Pour les recettes relatives aux droits de passage, nous reprenons les mêmes prévisions que pour le budget ordinaire 2016, car ces recettes nous sont communiquées par la société Sibelga en fin d'année.

Hormis pour les recettes relatives aux logements et aux patrimoines privés, pour lesquels un index de 2,10 % est appliqué, les produits des locations sont aussi budgétisés en à l'identique au budget ordinaire 2016 (en fonction des paramètres de la circulaire Tutelle sur l'élaboration des budgets communaux 2016),

Cependant, dès 2017, nous comptabilisons 6 logements supplémentaires (46 800 €).

Enfin, pour les autres recettes en prestations, nous gardons le même manteau budgétaire que 2016, tout en additionnant les recettes supplémentaires prévues pour les 3 crèches (Ptit Boule, Liedekerke, et un trimestre pour Linnée), à 129 000 unités présentes, donc des recettes de parents s'élevant à 160 000 €.

2018 :

Les mêmes paramètres sont appliqués qu'en 2017, tout en tenant compte de la recette annuelle complète relative aux autres recettes de prestations, à savoir 3 trimestres supplémentaires de recettes en prestations pour la crèche Linnée (70 000 €)

– Recettes de transferts :

2017 :

Conformément aux circulaires relatives aux paramètres à appliquer dans notre plan de gestion, les dotations sont indexées de 2 % (DGC, article 46 bis de la loi de 1989, le développement économique – fonds de compensations fiscales).

Comme demandé par les différentes directives régionales, la recette relative à l'amélioration de la situation budgétaire (465-14) est divisée par 2 par rapport à la dernière situation de l'année 2015 et passe donc de 1.385.833 € à 692.917 € comme pour le budget 2016.

Les recettes de transferts relatives au personnel ACS reste identiques que pour le budget 2016, afin de respecter le plafond (465-05 : 1.268.122 €).

Les recettes relatives au personnel (465-02) et augmentations barémiques (465-07) sont indexées de 2%.

Nous comptabilisons une subvention supplémentaire pour le personnel à prévoir aux nouvelles crèches, à savoir 50 % de la dépense en personnel donc 937 500 € pour 27 personnes tout en tenant compte d'un seul trimestre à calculer sur la dernière crèche. La recette est donc comptabilisée à concurrence de 468.750 €.

Il y a lieu d'adapter les recettes régionales (prévention, sécurité et PGV : 465-08) en fonction des nouveaux décrets. Les recettes y relatives passent donc de 3.030.909 € à 3.075.652 €. Il faudra toutefois tenir compte de la diminution du montant de 118 257,80 € à la PGV (code fonction. 769) vu que cette recette sera progressivement implémentée en code fonction. 339. La contribution de l'Autorité supérieure pour les sommets européens (465-11) est ramenée à 0 € depuis 2016 car sera aussi implémentée dans la recette de subside régionale du code fonction 339.

Au niveau des taxes, nous maintenons les mêmes prévisions budgétaires que pour 2016, tout en comptabilisant une recette supplémentaire de 450 000 € pour la taxe sur les surfaces de bureau de la Tour Astro.

Enfin, concernant les calculs et paramètres relatifs aux additionnels communaux, nous avons respecté les directives de la Tutelle.

Pour le calcul de l'IPP (coefficient de pondération – 0,49 % pour la moyenne des 5 dernières années), l'index des 1,3 % est appliqué sur le montant recalculé et simulé de l'exercice 2016 (2.404.826,19 €).

Pour le calcul du PRI, nous reprenant le coefficient de pondération calculé lors du budget 2016, à savoir + 1,75 %, est appliqué et indexé (1,77 conformément à la circulaire) sur le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2015

Pour la taxe automobile, nous gardons les mêmes prévisions que pour le budget 2016.

2018 :

Conformément aux circulaires relatives aux paramètres à appliquer dans notre plan de gestion, les dotations sont indexées de 2 % par rapport à l'exercice 2017 (DGC, article 46 bis de la loi de 1989, le développement économique – fonds de compensations fiscales).

Comme demandé par les différentes directives régionales, la recette relative à l'amélioration de la situation budgétaire (465-14) est divisée par 2 par rapport à la dernière situation de l'année 2015 et passe donc de 1.385.833 € à 692.917 € comme pour le budget 2016.

Les recettes de transferts relatives au personnel ACS reste identiques que pour le budget 2016, afin de respecter le plafond (465-05 : 1.268.122 €).

Les recettes relatives au personnel (465-02) et augmentations barémiques (465-07) sont indexées de 2% par rapport à l'exercice 2017.

Nous comptabilisons une subvention supplémentaire pour le personnel à prévoir aux nouvelles crèches, à savoir 50 % de la dépense en personnel pour les 3 trimestres supplémentaires à prévoir pour la dernière crèche donc 562.500 €. La recette est donc comptabilisée à concurrence de 281.250 €.

Il y a lieu d'adapter les recettes régionales (prévention, sécurité et PGV : 465-08) en fonction des nouveaux décrets. Les recettes y relatives passent donc de 3.075.652 € en 2017 à 2.917.370 €. Il faudra toutefois tenir compte de la diminution du montant de 118.257,80 € à la PGV (code fonction. 769) vu que cette recette sera progressivement implémentée en code fonction. 339. La contribution de l'Autorité supérieure pour les sommets européens (465-11) est ramenée à 0 € depuis 2016 car sera aussi implémentée dans la recette de subside régionale du code fonction 339.

Au niveau des taxes, nous maintenons les mêmes prévisions budgétaires que pour 2017, tout en comptabilisant une recette supplémentaire de 97 000 € pour la taxe sur les surfaces de bureau de la Sylver Tower en fin d'année 2018.

Enfin, concernant les calculs et paramètres relatifs aux additionnels communaux, nous avons respecté les directives de la Tutelle.

Pour le calcul de l'IPP (coefficient de pondération – 0,49 % pour la moyenne des 5 dernières années), l'index des 1,3 % est appliqué sur le montant de l'exercice 2017 (2.436.088,93 €).

Pour le calcul du PRI, nous reprenant le coefficient de pondération calculé lors du budget 2016, à savoir + 1,75 %, est appliqué et indexé (1,81 conformément à la circulaire) sur le revenu cadastral imposable au 1er janvier 2015.

Aussi, nous comptabilisons une recette supplémentaire de 360.000 € pour tenir compte de l'augmentation du précompte de l'exercice précédent de la Tour Astro.

Pour la taxe automobile, nous gardons les mêmes prévisions que pour le budget 2016.

– Recettes de dette :

2017 et 2018 :

Nous avons appliqué les mêmes paramètres que ceux repris pour le budget communal ordinaire de l'exercice 2016.

dépenses en personnel :

- Propos préliminaires

Le plan triennal relatif au personnel de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode reflète le souci qu'a celle-ci de contenir autant que faire se peut la charge de ses agents.

Cependant, la Commune a dû tenir compte de projets en cours ou prévus, touchant à l'évolution démographique de sa population. Cela se traduit par différents recrutements indispensables prévus en 2016, 2017 et 2018 en plus du remplacement des rares départs à la retraite.

- Années 2014-2015

Les chiffres des années 2014 et 2015 reflètent la réalité passée. Ils n'appellent pas de commentaire, ceux-ci relevant du passé.

- Plan 2016

Le coût total pour le personnel en 2016 se base sur celui de 2015.

Il comprend une évolution évaluée à 2% qui intègre l'indexation des salaires prévue en milieu d'année (de 2%), ainsi que les évolutions barémiques usuelles.

En outre, des recrutements pour de nouvelles fonctions s'ajoutent au total : 15 ETP pour un montant total de 750.000 euros. Ces fonctions sont liées à l'ouverture de nouvelles crèches en début et en fin d'année et couvrent les besoins en personnel technique, en logements, écoles.

Notons que seuls les départs en retraite seront remplacés, outre les besoins liés à l'évolution démographique de la population tennodoise et pour autant que de besoins. Seuls cinq départs sont prévus en 2016.

Enfin, au niveau des subsides prévus en 2016, ils se montent à environ 2,1 millions d'euros, dont 1.268.122,00 millions d'euros pour le personnel ACS.

- Plan 2017

Le plan pour 2017 se fonde sur le total 2016, majoré de 2%.

Les recrutements concernent 15,75 ETP. Ils concernent l'ouverture de deux crèches : l'une à cheval sur l'année à hauteur d'un trimestre, et l'autre à hauteur de 12 mois.

Un montant de 40.000 euros est quant à lui prévu pour couvrir les frais de personnel liés aux élections communales.

Au niveau des subsides, nous reprenons ceux de 2016, auxquels nous appliquons une indexation de 2%, sauf pour les subsides ACS. A ceux-ci, nous ajoutons les subsides relatifs aux nouvelles crèches pour un montant total de 468.750 euros pour un total d'environ 2,6 millions d'euros.

- Plan 2018

Pour 2018, les chiffres sont indexés ici aussi de 2%, sur base de ceux de 2017.

Du personnel supplémentaire est prévu pour l'ouverture d'une crèche : les 472.500 euros couvrent le nouveau personnel (9.00 ETP) de 2018, celui qui a été recruté en 2017 ayant déjà été intégré au budget.

Un montant semblable à 2017 est prévu pour les élections fédérales, régionales et européennes de 2018 (40.000 euros).

Enfin, au niveau des subsides, sur base de 2017 et des nouveaux recrutements, nous arrivons à un montant indexé (à 2% hors subsides ACS) de 2,91 millions d'euros.

– **Fonds des pensions**

Le budget 2016 reprend sur son article 0000/113-48 (donc hors mandataires) :

4.233.556,15 (repris dans tableau Ethias)

-25.494,92 (frais ass cotisation comm et cpas)

-6220 (frais ass pension comm et cpas)

- 409332,37 (qui est un mandat excédentaire de 2014 en réserve restant ouvert)

= 3.792.508,86 €

Pour 2017, nous appliquons les mêmes paramètres tout en tenant compte du solde du mandat excédentaire de 2014 (409.332 €) pour budgétiser l'article à concurrence de 3.839.221,43 €.

Pour 2018, nous reprenons les paramètres prévus dans les tableaux Ethias pour arriver au montant de 4.297.036,52 €, auquel nous prévoyons une soustraction de 1.000.000 €. Ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve extraordinaire 2018 et donc inscrit sur le budget communal extraordinaire fonctionnel de 2018.

– dépenses de fonctionnement :

Nous avons appliqué les paramètres de la circulaire relative au dossier, à savoir un index de 1,8 % en 2017 et 1,8 % en 2018.

Cependant, nous avons dû tenir compte des élections communales à prévoir en 2017 (25.000 €) et des élections fédérales, régionales et européennes en 2018 (25 000 €)

Les dépenses relatives aux nouvelles crèches se comptabilisent à + 50 000 € en 2017.

Les dépenses relatives à la nouvelle maison de la culture se comptabilisent à + 40 000 € en 2017.

Les dépenses relatives aux projets de fleurissements et atelier de mobilier urbain se comptabilisent à + 50 000 € en 2017.

Pour les nouveaux logements, nous comptons une dépense supplémentaire de 5 000 € pour le précompte immobilier et de 5 000 € pour l'entretien de ces nouveaux logements à l'ordinaire.

– dépenses de transferts :

2017 et 2018 :

Nous tenons compte des plans 2016-2017-2018 concertés avec la Zone de Police (code fonct. 339) et avec le CPAS de Saint-Josse-Ten-Noode (code fonct.839).

Les subsides en dépenses de transferts restent en général identiques à 2016, hormis pour les Bains de Saint-Josse, qui passe de 60.000 € en budget 2016 à 100 000 € en 2017 et à 300 000 € en 2018 € (réouverture du complexe prévue en 2018)

Pour 2017, nous avons supprimé les dépenses prévues en 2016 dans le cadre de remboursements de subsides (chèques taxis, PGV, etc...). Ces prévisions n'apparaissent donc plus en 2018.

Les dépenses en non-valeurs sont comptabilisées comme pour 2016, à concurrence de 250 000 € en 2017 et 250 000 € en 2017.

– dépenses de dette :

2017 et 2018 :

Nous avons repris les données des banques (annexe du budget 2016 relatif à l'évolution de la dette cumulée).

Nous avons rajouté les prévisions relatives à des investissements s'élevant à 4 000 000 € par an en charge propre.

Dans l'annexe 3, l'ensemble des dépenses de dettes est repris dans la fonction 009, vu qu'il n'est actuellement pas possible d'éclater les futurs emprunts dans le budget à prévoir pour 2017 et 2018.

Le montant dans le tableau économique sera donc de 8.700 000 € en 2017 et de 8.620.000 € en 2018.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le plan triennal extraordinaire 2016-2017-2018 est expliqué par 2 notes qui proviennent du département des travaux publics ainsi que du département du service de la rénovation urbaine.

PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS (EXTRAORDINAIRE) 2016 – 2017 – 2018 : Travaux Publics

Patrimoine privé : Travaux d'aménagement

^ **Rénovation du Commissariat de Police** : les travaux de rénovation consistent à améliorer la sécurité (incendie et intrusion), améliorer l'accessibilité et en particulier pour PMR, améliorer ma distribution d'énergie (DATA, électricité, chauffage, ventilation)

^ **Travaux de rénovation du 2 Place Quetelet** : ces travaux consisteront à faire une rénovation complète du bâtiment (mise en conformité incendie, électricité, chauffage)

Garage Communal: Travaux d'aménagement

1

^ Les travaux prévoient l'aménagement de nouveaux bureaux pour le personnel, l'agrandissement des réserves de matériel, un nouveau système de ventilation et le relighting

Enseignement maternel et primaire fr :

^ **Projet d'extension de l'école Henry Frick** dans le cadre du boom démographique. Les travaux prévoient dix classes supplémentaires, de nouveaux sanitaires, une salle de réunion et l'aménagement d'une toiture plate qui fera office de cour de récréation.

^ Travaux de mise en conformité incendie des **écoles primaires francophones** (plans, éclairage de secours , pictogrammes, alarmes incendie)

^ **Ecole Arc-en-Ciel (n°19)**: travaux d'extension de l'école dans le cadre du boom démographique (classes supplémentaires, nouveaux sanitaires, nouvelle cour, etc)

^ **École Les Tournesols**: travaux pour l'aménagement des logements au niveau des combles en classes d'école dans le cadre du boom démographique.

^ **Ecole Arc-en-Ciel (n°42)**: démolition et reconstruction du 42 rue de l'abondance en une nouvelle crèche conforme.

^ **Nouvelle Ecole** : démolition et reconstruction des bâtiments rue de la Pacification.

^ **École Delclef**: les travaux prévoient l'aménagement de la cour de récréation, la rénovation de la toiture et la rénovation de la façade intérieure, rénovation de la chaufferie compte tenu de leur vétusté, rénovation de la salle de gym.

^ **Ecole H. Frick** : travaux de mise en conformité en électricité (remplacement du TGBT, relighting, etc) et travaux de stabilité suite aux problèmes de larges fissures rencontrées.

Enseignement maternel nl :

^ les travaux de rénovation prévoient la remise en état des locaux, installations techniques compte tenu de leur vétusté.

Lycée Guy Cudell :

^ les travaux divers de rénovation prévoient une nouvelle entrée et espace d'accueil, local poubelle, accessibilité PMR, nouvelle installation de surveillance, etc) .

Stade G. Petre :

^ les travaux prévoient la démolition du hall de tennis, des tribunes de football existantes, des vestiaires, de la buvette et du terrain de football existant, la construction d'un nouveau complexe sportif comprenant les nouvelles tribunes de football avec une capacité de 1.500 places assises et situées entre les deux terrains de football, une salle multi-sports, des locaux polyvalents pour activités extrascolaires et d'un restaurant portant un double regard sur les deux terrains de football et deux extensions de tribunes pour l'augmentation du nombre de places assises

Musée Charlier :

^ Les travaux de rénovation prévoient l'aménagement d'un système de ventilation de la verrière, rénovation de la façade arrière, et l'installation d'un système de climatisation.

Académie de Musique :

^ Les travaux divers prévoient la rénovation du local chaufferie, sanitaires et douches entre l'Académie et la salle de danse, la résolution du problème d'égouttage et d'infiltrations d'eau.

Maison de la Famille :

^ Des travaux de rénovation sont prévus pour la mise en conformité en électricité.

Salle des sports Nelson Mandela :

^ Les travaux prévoient la résolution des problèmes d'étanchéité, une ventilation de la cave, du réseau d'égouttage extérieur, etc.

Piscine Saint-François :

^ Les travaux de restauration prévoient la résolution du problème d'infiltration, mettre en conformité au niveau incendie, électricité, l'accessibilité revue et possible pour PMR, intégration d'un système anti-noyade, etc.

^

Bibliothèque Francophone et Néerlandophone :

^ Les travaux prévoient le remplacement du revêtement de sol, du faux plafond, des luminaires, des châssis, étanchéité des façades et de la toiture.

^

Crèches francophones :

^ **Crèche Reine Elizabeth** : les travaux de rénovation prévoient la mise en conformité incendie et l'ONE (voir rapports) et aménagement des espaces extérieurs

^ **Crèche Potagère** : dans le cadre d'une remise aux normes selon l'ONE, des travaux de rénovation sont prévus pour les sanitaires, peintures, aménagement d'une réserve au sous-sol, rénovation de la chaufferie.

Cimetière Communal :

^ Les travaux prévoient la restauration du portique d'entrée, des anciennes et nouvelles cryptes et la rénovation de la conciergerie.

PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENTS (EXTRAORDINAIRE) 2016 – 2017 – 2018 : Service de la Rénovation Urbaine

- **Axe Vert**

Réaménagement de l'espace public (place Houwaert, rues de la Ferme, St Josse): végétalisation et aménagement urbain avec sécurisation des carrefours sur le thème de l'eau, « lifting » de la place Houwaert (jeu de nivellement, marquages au sol).

Maîtrise d'ouvrage chez Beliris (dossier CQD "Liedekerke").

- **Parc Potagère**

Création d'un parc public en intérieur d'îlot (rues Potagère/Moulin/Limite/Philomène), à destination des familles et sur le thème de l'eau, complété par des aménagements ponctuels (potagers, jeux ludiques et fitness, aménagements pour activités culturelles, terrasse panoramique).

Maîtrise d'ouvrage déléguée par Beliris à la Commune (dossier CQD "Liedekerke").

- **Limite 118**

Rénovation de l'immeuble délabré pour permettre un second accès direct au parc Potagère et contrôler celui-ci par la création de locaux pour gardiens de parcs, accompagné d'une offre Horeca (commerce de restauration) innovante, et complété de la construction de 3 nouveaux logements.

Fonds propres.

- ^ **Liedekerke 65-69**

Démolition-reconstruction d'un ensemble immobilier passif offrant 4 logements dont un PMR de plein-pied, et deux crèches de 19 places francophones et de 23 places néerlandophone.

Dossier CQD "Liedekerke" et CoCof.

- ^ **Linné-Plantes**

Construction d'une crèche passive de 36 places, au pied des tours HBM, autour desquels un parc semi-public sera aménagé.

Dossier Beliris.

- ^ **Brabant-Prairie**

Construction sur une parcelle vide d'un bâtiment basse-énergie de 6 logements, et d'un équipement collectif au rez-de-chaussée, dévolu à une exposition permanente de l'évolution historique du Quartier Nord.

Maîtrise d'ouvrage chez Beliris (dossier CQD "Méridien de Bruxelles").

^ **Maison des Cultures et de la Cohésion Sociale**

Réaffectation des bâtiments de la chaussée de Louvain 33 ("le Marignan") et de la rue Scailquin 36-38 ("la Chapelle"), pour créer un complexe mixte dans lequel se côtoieront un ensemble culturel et social, ainsi que 3 nouveaux logements. L'équipement collectif accueillera entre autre une salle de spectacle, un espace d'exposition, un restaurant social, des locaux associatifs, ...

Dossier CQD "Axe Louvain"

^ **Coulée Verte**

Réorganisation et aménagement du tronçon liant deux portions de la coulée verte sur la portion manquante (entre le Boulevard Colvis de la Ville de Bruxelles et le boulevard des Quatre Journées vers le Parc Josaphat de Schaerbeek).

Dossier CQD "Axe Louvain"

^ **Artichaut-Pacification**

Aménagement du terrain situé à l'angle des rues de l'artichaut et de la pacification, avec amélioration de son confort et restructuration du carrefour.

Dossier CQD "Axe Louvain"

^ **Louvain 89**

Construction passive de 5 logements et d'un commerce au rez-de-chaussée supprimant un chancre urbain et favorisant la réhabilitation de la traversée de l'allée des Raisins.

Fonds propres.

Le Conseiller ffs du Service des Finances,


Abdelrahim GHARBI